



Bulletin de préconisation n°10 du 15/07/21

Réalisé par le : 

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11, 26), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2021>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Mouche de l'olive

D'après le BSV n°10 du 15 juillet 2021, les captures sont en augmentation et les premiers dégâts sur fruits ont été observés. Les conditions météo sont **très favorables** à la dynamique de vol des mouches. Le niveau de risque est **modéré** à **fort** sur la majorité des secteurs.



MOUCHE

👉 Observations

D'après le BSV n°10 du 15 juillet 2021, sur l'ensemble des secteurs, les olives sont réceptives à la mouche de l'olive. Les populations de mouches sont en augmentation sur les zones littorales du Var et des Alpes-Maritimes, le Gard, l'Hérault, les Bouches-du-Rhône, la Drôme, le Vaucluse.

Cette hausse des captures est couplée à l'observation des premiers dégâts sur fruits dans le Gard, les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse et les Alpes-Maritimes.

👉 Évaluation du risque

D'après le BSV n°10 du 15 juillet 2021, les niveaux de risque sont **modérés à forts** sur la majorité des secteurs.

👉 Préconisation

Si ce n'est pas déjà le cas, **il est important de mettre en place une première protection rapidement** afin de protéger votre récolte contre ce premier vol de mouches. Plusieurs types de stratégies peuvent être mise en place seule ou en association :

- Stratégie barrières minérales seule dès que le stade de réceptivité des olives est atteint.
- Stratégie insecticide seule dès l'augmentation des captures de mouches.
- Stratégie combinée barrières minérales et insecticide en cas d'augmentation des populations de mouches.

Si un premier traitement a déjà été positionné, il est nécessaire de le renouveler si vous vous situez dans une des situations suivantes:

Stratégie Barrière minérale	Stratégie Insecticide	Stratégie Combinée
<ul style="list-style-type: none"> • Dernier traitement de plus de 3 semaines • Érosion par le vent • Lessivage en cas de pluies > 20 mm 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des captures de mouches • Persistance d'une population de mouches élevée 	Se référer au deux autres catégories.

Les tableaux ci-dessous récapitulent les spécialités autorisées selon votre conduite culturale :

Stratégie barrière minérale en agriculture biologique ou conventionnelle (Seule ou combinée avec des insecticides)				
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre appli par an	Remarques
Agri nature Argical pro	Kaolin 99 %	50 à 60 kg/ha (1 ^{er} application)	6	1 ^{ere} application à 50 à 60 kg/ha dès que les olives sont attractives Renouvellement à 30 Kg/ha tous les 20 à 30 jours ou plus tôt en cas de lessivage par les précipitations (20 mm) ou érosion par le vent.
Sokalciarbo WP Baikal WP	Kaolin 1000g/kg		6	
Surround WP Protectant	Silicate d'aluminium 949,8 g/kg		4	

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Vous pouvez également utiliser des barrières minérales comme le talc Invelop® qui est reconnu substance de base par la Commission Européenne (doses d'utilisation identiques à l'argile kaolinite).

Pour rappel :

1) La qualité de votre pulvérisation garantira la qualité de votre traitement :

- Application sur feuillage sec et sans vent
- Afin d'optimiser la couverture de la frondaison vous pouvez fractionner le premier traitement en deux applications de 25kg/ha et croiser les passages si la disposition de la parcelle le permet.
- Utiliser un adjuvant pour optimiser le traitement et augmenter sa résistance au lessivage. La liste des adjuvants autorisés ainsi que les doses d'application sont disponibles sur le cahier de l'oléiculteur et sur <https://ephy.anses.fr/>.



Bonne application



Mauvaise application



2) L'utilisation d'Héliosol (Escapade, Calanque) en tant qu'adjuvant bouillie insecticide n'est possible que jusqu'au 6 août 2021. Au-delà de cette date, son utilisation pour cet usage est interdite.

ATTENTION : Il est primordial de s'assurer de la compatibilité de l'utilisation d'un adjuvant selon le traitement à faire (insecticide, fongicide, etc...) et selon la conduite de sa parcelle (conventionnelle ou AB).

Stratégie insecticide en AB				
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre appli par an	Remarques
Synéis appât	Spinosad 0,02 %	1,2 l/ha	8*	Application localisée (10 % de la frondaison) Maximum de 30 litres de bouillie/ha Ne pas cibler plus de 2 générations/an. Intervalle de 7 jours min entre les applications Stade BBCH d'application 71-85
Naturalis	<i>Beauveria bassiana</i> ATCC 74040	2 l/ha	5	Persistance d'action de 7 jours Faible résistance au lessivage Intervalle de 5 jours min entre les applications Ne pas stocker plus de 12 mois

* Une AMM dérogatoire d'utilisation du Synéis appât avec un passage de 4 à 8 applications autorisées par an a été obtenue. Elle s'étend sur 120 jours à compter du 2 avril 2021.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Attention : L'efficacité du Naturalis est très limitée. Ce produit doit être utilisé uniquement en complément d'une autre stratégie de lutte en connaissance des limites d'efficacité du produit et des conditions d'application.

Stratégie insecticide en agriculture conventionnelle				
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre appli par an	Remarques
Décis protech	Deltaméthrine 15 g/l	0,083 l/hl	3	Réaliser les applications en début de vol
Karaté Zéon,	Lambda cyhalothrine 100 g/l	110 ml/ha	2	Alterner les matières actives

Pour rappel : Pensez à alterner les matières actives afin de limiter les risques de résistance.

Les stratégies de piégeages massif ou d'Attract and Kill devrait déjà être mis en place. Si besoin, veuillez consulter l'Infolive n°9.